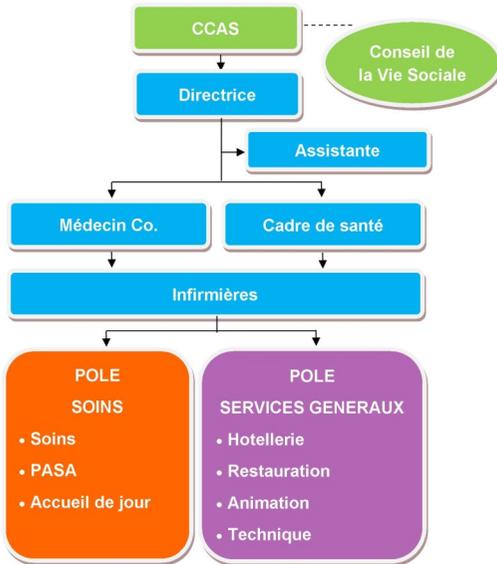


## L'administration :

L'EHPAD La Cap'Line est gérée par le CCAS du Perrier qui définit les grandes orientations de l'Établissement : budgets, travaux, emprunts...

Le Conseil de Vie Sociale, composé de représentants des Résidents, des familles, du personnel et du Conseil d'Administration, permet à la personne âgée d'être associée au fonctionnement de la résidence.

## L'organisation des services :



## La prise en charge médicale :

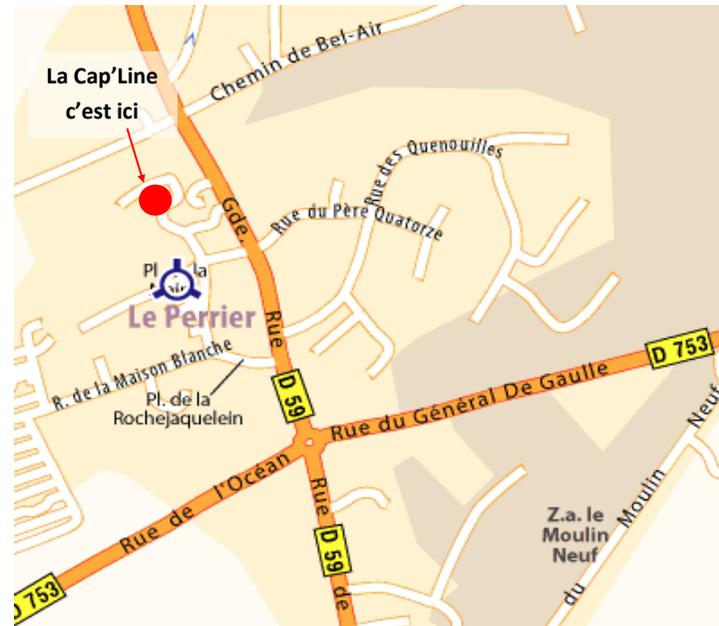
L'équipe médicale assure la surveillance médicale courante et la distribution des médicaments dans la continuité et la cohérence des soins.

Des intervenants médicaux et paramédicaux (kiné) interviennent au sein de l'Établissement à la demande de l'équipe soignante, du Résident ou de son référent.

Les auxiliaires de soins prennent en charge et accompagnent les Résidents dans les soins d'hygiène et de nursing.

Conformément à la loi du 4 mars 2002, le Résident possède le libre choix de son médecin traitant.

## Accéder à la Cap'Line



## Situation :

La Résidence La Cap'Line est située dans le bourg du Perrier. Elle bénéficie de la proximité de nombreux commerces accessibles à pied (poste, coiffeur, pharmacie, boulangerie...).

L'accueil est ouvert du

**Lundi au vendredi**

**9h à 12h30  
14h à 17h30**

**EHPAD La Cap'Line  
17 bis, Place de la Mairie  
85300 LE PERRIER**

**Tél : 02 51 93 83 94  
Fax : 02 51 93 83 95**

**accueil@residence-capline.com  
Site : [www.residence-capline.com](http://www.residence-capline.com)**

**Le Perrier**

RÉSIDENCE  
**LA CAP'LINE**



La Résidence médicalisée accueille et accompagne des personnes âgées dépendantes du Perrier et des environs dont le maintien à domicile est devenu difficile.

L'Établissement a ouvert ses portes en 1996. Aujourd'hui la structure dispose de 47 places dont :

- 35 places en hébergement permanent
- 6 places en hébergement temporaire (2019)
- 6 places en accueil de jour

Depuis 2011, la Résidence bénéficie d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 14 places permettant d'accueillir dans la journée des résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

## Les prestations hôtelières

### Les espaces privatifs :

Dès son admission, le résident occupe, selon les disponibilités, un studio situé en rez de chaussée. Celui-ci est équipé d'un cabinet de toilette avec douche et WC, d'un placard et d'une terrasse. Il est doté d'un système d'appel malade et d'une prise téléphonique. (certains studios sont équipés d'une kitchenette)

Le Résident est invité à aménager son studio avec ses effets personnels et son mobilier selon la superficie de l'espace privatif.

### Les espaces collectifs :

L'Etablissement dispose de différents locaux collectifs propices aux rencontres, échanges et conversations : salons de télévision et de détente.

Les espaces verts extérieurs permettent d'agréables promenades.



### La restauration :

L'élaboration des repas est faite sur place par les cuisinières de l'Etablissement. La structure dispose de différents lieux de restauration permettant aux résidents de bénéficier, selon le degré d'autonomie, d'un accompagnement adapté au moment du repas.



## Nos autres prestations

### L'animation :

Des activités culturelles, manuelles et intellectuelles sont proposées, aux Résidents qui le souhaitent, selon un programme hebdomadaire réalisé par l'animatrice.

Divers évènements sont également organisés : spectacles, sorties, rencontres intergénérationnelles...

Les familles ainsi que les personnes bénévoles sont invitées à participer à ces manifestations.

### Le culte :

Une cérémonie religieuse a lieu chaque jeudi matin.

### Le linge :

L'Etablissement fournit l'essentiel du linge plat. Il dispose d'une buanderie qui permet à la lingère d'entretenir quotidiennement le linge personnel des Résidents.

### Les services extérieurs :

Si les Résidents le désirent un service de coiffure et de pédicure est proposé dans l'enceinte de l'Etablissement.

### L'admission :

La structure accueille des personnes seules ou des couples âgés d'au moins 60 ans, sauf dérogation.

Après réception d'une demande d'admission auprès du secrétariat, l'admission est prononcée par une commission composée de la directrice, d'un cadre de santé et du médecin coordonnateur, selon des critères définis dans le projet d'Etablissement.

## Nos prestations de soins

### Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés :

Le PASA est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'EHPAD présentant des troubles du comportement modérés.

Le personnel, spécifiquement formé à l'accompagnement des personnes désorientées, prend en charge les résidents admissibles au PASA dans le cadre de la réalisation d'activités ayant pour objectif de :

- Maintenir les capacités physiques
- Préserver l'autonomie
- Limiter l'ennui et l'isolement
- Favoriser l'estime de soi et le maintien de l'identité
- Minimiser l'impact du handicap sur la vie quotidienne

### Le secteur des Yoles :

La Résidence s'engage à accompagner les personnes âgées en situation de grande dépendance. C'est pourquoi, la structure dispose dorénavant d'un secteur adapté, entièrement rénové, favorisant le confort des résidents les plus fragilisés. Le secteur des Yoles comporte :

- 15 studios meublés et adaptés à la dépendance grâce à un système innovant facilitant les transferts
- Un espace thérapeutique appelé le salon des Violettes
- Un espace bien être "l'Escale zen"

